

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive 1907/2006

31828-2-1

Version : 5
Date de révision : 25/05/2009
Date de la première édition : 26/01/2006

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Désignation du produit : Pro Neo-Vert Sols Parfumés - Nettoyant sols modernes et carrelages

Référence : P3013 (carton 4 x 5L)

Fournisseur : PRODIM
Z.I Les Estroublans 29 Bd de l'Europe BP 30216
13746 VITROLLES

Tél : 04 42 10 88 00
Fax : 04 42 10 88 01

Téléphone d'urgence : Centre antipoison de Paris : 01 40 05 48 48

2- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation : Solution aqueuse de surfactants

Composants contribuant au danger : Lauryl éther sulfate de sodium à 2/3 "OE" - n° CAS : 68891-38-3
0 à 5% - Xi R 36/38
Alcool éthylique – n° CAS : 64-17-5
0 à 5% - F 11

3- IDENTIFICATION DES DANGERS

Risques spécifiques : Ce produit n'est pas classé dangereux au sens de la directive 1999/45/CE.

Principaux dangers : Aucun

4- PREMIERS SECOURS

Inhalation : Emmener à l'air frais, maintenir au repos.

Contact avec la peau : Se laver à l'eau.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment pendant au moins 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Ingestion : Consulter un médecin et lui montrer l'emballage.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousses, poudres chimiques, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction déconseillés : Eau en jet direct.

Équipement des intervenants : Appareils de protection respiratoire autonomes.

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Bottes, gants, lunettes.

Précautions pour la protection l'environnement : Empêcher une pénétration massive du produit pur dans les égouts de ou cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Récupération à l'aide de matériau absorbant inerte.
Risque de sol glissant.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Mesures techniques : Ventiler les locaux. Eviter un contact prolongé avec le produit pur.
- Précautions : Manipuler en respectant les bonnes pratiques et les règles d'hygiène industrielle. Instruire le personnel sur les mesures à prendre en cas d'accident.

Stockage

- Conditions de stockage recommandées : Récipients fermés.
- Conditions de stockage à éviter : Températures <0°C et >40°C. Conserver à l'abri du gel.
- Matériaux d'emballage conseillés : Emballage d'origine.
- Matériaux d'emballage à éviter : Aucun.

8- CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition : alcool éthylique : VME = 1000 ppm ; VLE = 5000 ppm.

Equipements de protection individuelle :

- Protection des voies respiratoires : Non nécessaire.
- Protection des mains : Gants recommandés pour un contact prolongé avec le produit pur.
- Protection de la peau et du corps : Aucun équipement particulier nécessaire.
- Protection des yeux : Lunettes recommandées si risques de projection.

9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique : Liquide
- Couleur : Incolore
- Odeur : Citron
- pH : 7
- Point/intervalle d'ébullition : Non déterminé.
- Point/intervalle de fusion : Inadapté.
- Point éclair : Non déterminé.
- Densité relative : 1,0
- Solubilité : Soluble dans l'eau

10- STABILITE ET REACTIVITE

- Stabilité : Bonne dans les conditions normales d'utilisation.
- Conditions à éviter : Aucune.
- Matières à éviter : Aucune.
- Produits de décomposition dangereux : Aucun.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

- Inhalation : La préparation a une faible tension de vapeur. Le risque d'inhaler une concentration de produit nuisible à la santé est donc très faible
- Contact avec la peau : Les contacts prolongés et répétés avec le produit pur peuvent assécher la peau et causer des réactions allergiques (limonène).

- Contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation.

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Mobilité : Non déterminé.

Persistence/dégradabilité : les tensioactifs entrant dans la composition du produit sont dégradables en aérobiose et en anaérobiose conformément à la décision de la commission du 23 mars 2005 établissant des critères écologiques révisés pour l'attribution du label écologique communautaire aux nettoyeurs universels et nettoyeurs pour sanitaires [notifiée sous le numéro C(2005) 1028].

Bioaccumulation : Pas de bioaccumulation.

Effets sur l'environnement : Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement.

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets/produits non utilisés : Détruire en centre agréé, se conformer à la réglementation en vigueur.

Emballages contaminés : Détruire en centre agréé, se conformer à la réglementation en vigueur.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations générales : Non réglementé pour le transport.

N° UN : -

Voies terrestres : -

Voies maritimes (IMDG) : -

Voies aériennes (ICAO/IATA) : -

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Selon la directive 1999/45/CE et modifiée, relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses :

- Classement : Sans.

- Symboles de danger : Sans.

- Phrases de risque : Sans.

- Conseils de prudence :
S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. (Si possible lui montrer l'étiquette)
S50 : Ne pas mélanger des nettoyeurs différents.

16- AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées : Nettoyant sol.

Phrases R relatives aux matières premières : R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

Ce produit a été agréé Ecolabel Européen par AFNOR CERTIFICATION, attestant de sa faible toxicité aquatique, de sa haute biodégradabilité et de son efficacité.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de cette fiche. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.